

148 – BASILIQUE / CHAPELLE DES FONTS BAPTISMAUX OU CHAPELLE SAINT PIERRE RESTAURATION DE L'AUTEL / APPROBATION DES TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'AUTEL / DEMANDE DE SUBVENTION DRAC / DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL RÉGIONAL PACA

Madame le Maire rappelle qu'en 2009-2010, le retable situé dans la chapelle des Fonts Baptismaux ou chapelle Saint Pierre de la basilique (1^{ère} chapelle du flanc nord), était très endommagé et menaçait la sécurité des visiteurs. La Conservation régional des monuments historiques avait donné son accord pour qu'il soit déposé et stocké dans des locaux appropriés, ceux du restaurateur Gilles TOURNILLON. La restauration était prévue ultérieurement.

Madame le Maire rappelle qu'en 2013, la restauration des toiles du retable a été financée par une opération de mécénat de l'Association des Amis de la basilique.

Madame le maire rappelle qu'en 2016 Gilles TOURNILLON & Toshiro MATSUNAGA ont procédé à la restauration du support bois du retable.

Avant le remonter le retable et d'y intégrer les tableaux déjà restaurés, il convient de faire restaurer l'autel de cette chapelle.

Cette restauration sera effectuée par Caroline BOTBOL pour un montant de 7927 € H.T. Les éléments détaillés des devis sont joints à la présente délibération.

La Direction régionale des affaires culturelles est en mesure de subventionner les dépenses de cette opération à hauteur de 3 170,80 € H.T représentant 40% du montant H.T. de la restauration, dans le cadre du programme de restauration des objets mobiliers protégés au titre des monuments historiques, année 2017.

Le Conseil Régional PACA, inscrirait cette opération dans le cadre du CONTRAT DE PLAN ÉTAT RÉGION 2015-2020 et apporterait une subvention de 4 359,85 € H.T. représentant 55 % du montant H.T de cette opération.

En application du décret n°2000-1022 du 17 octobre 2000 pris en application des articles 10 et 14 du décret n°99-1060 du 15 décembre 1999 relatif aux subventions de l'État pour des projets d'investissement (décret joint en annexe), la part de la commune serait de 396,35 € H.T.

– DRAC	40 %	3 170, 80 €
– Conseil Régional PACA	55 %	4 359, 85 €
– Commune	5 %	396, 35 €

Madame le Maire demande au Conseil Municipal :

- d'approuver les travaux de restauration d'autel de la Chapelle des Fonts Baptismaux ou Chapelle Saint-Pierre,
- de solliciter une subvention de la Direction régionale des affaires culturelles à hauteur de 40 % du montant H.T. de la restauration,
- de solliciter le Conseil Régional PACA pour une subvention de 55 % du montant H.T.,
- de signer tout document se rapportant à cette affaire.